



# ***RAPPORT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2022***

## ***SAINT MARTIN LA PLAINE***



***(Tour de la Jalousie)***

## Préambule

*Les éléments chiffrés et argumentés, présentés dans ce document et au conseil municipal de février 2022 (Débat d'Orientation Budgétaire), sont des propositions qui seront soumises au débat et au vote des conseillers municipaux lors de la présentation du budget mars 2022.*

### *Présentation générale du DOB*

#### *Objectifs du DOB :*

- *Informé sur la situation financière*
- *Discuter des orientations budgétaires de la commune*

*Le présent document (Rapport d'Orientation Budgétaire) est présenté conformément aux instructions décrites dans l'article L2312-1 du code général des collectivités territoriales qui prévoit que :*

*Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.*

*Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*

*Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus.*

*Le formalisme qui doit être retenu dans le cadre du débat d'orientation budgétaire fait l'objet d'interrogations récurrentes, notamment en ce qui concerne la question du vote.*

*Cette délibération doit faire l'objet d'un vote de l'assemblée délibérante. Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le débat. La délibération précise que son objet est la tenue du DOB sur la base d'un rapport*

*et fait apparaître la répartition des voix à l'occasion du vote, dans les conditions du droit commun.*

*Le rapport prévu à l'article L2312-1 comporte les informations suivantes :*

*Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

*La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport*

*présente, le cas échéant, notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

*Conformément au droit applicable les présents éléments, complétés par ceux présentés lors du débat d'orientation budgétaire, constitueront le Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2021.*

*Ce rapport sera porté à la connaissance du public de la manière suivante :*

- *Sur le site internet de la commune*
- *Mis à disposition sous forme papier à l'accueil de la mairie pour Consultation.*

## Sommaire

- 1 : Le contexte économique mondial*
- 2 : Le contexte économique européen*
- 3 : Le contexte économique français*
- 4 : Le projet de loi de finances 2022*
- 5 : La hausse des recettes*
- 6 : Saint Etienne Métropole*
- 7 : Rétrospective budgétaire de Saint Martin La Plaine 2021*
- 8 : Les orientations de fonctionnement 2022*
- 9 : Les orientations d'investissement 2022*
- 10 : L'endettement de la commune*
- 11 : Le personnel*

## **1 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE MONDIAL** (extrait DGF loi de finance 2022)

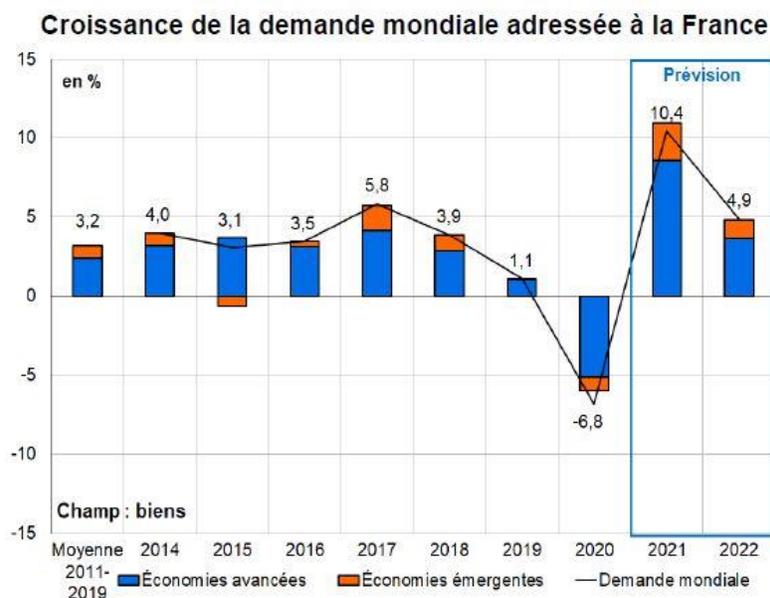
*En 2021, grâce au déploiement des campagnes de vaccination et aux mesures de soutien budgétaires et monétaires, l'économie mondiale rebondirait nettement (+6,0%) et l'activité retrouverait son niveau pré-crise. En 2022, l'activité mondiale continuerait de croître à un rythme dynamique (4,5%). Le rythme de la reprise serait inégal : les États-Unis et les grands émergents (Chine, Inde Brésil et Russie) retrouveraient, en moyenne annuelle leur niveau pré-crise dès 2021, les autres grandes économies avancées (Allemagne, Italie, Espagne et Royaume-Uni) seulement en 2022.*

*Pénalisée par les mesures sanitaires mises en place en 2021, l'activité de la zone euro ne dépasserait son niveau pré-crise qu'en 2022 (+2,3% par rapport au niveau moyen de 2019). L'activité se redresserait rapidement en Allemagne, l'Italie retrouverait aussi son niveau d'avant-crise tandis que l'Espagne le rattraperait tout juste.*

*Le Royaume-Uni, fortement touché par l'épidémie et pénalisé par les effets du Brexit en 2020, bénéficierait d'une croissance forte en 2021 (+7,0%) et dépasserait en 2022 son niveau d'activité moyen de 2019 (à hauteur de +1,5%). Les États-Unis, qui ont connu une baisse de l'activité plus limitée que les pays européens en 2020, afficheraient une croissance élevée en 2021 (+6,2%) et 2022 (+4,4%), sous l'effet de soutiens budgétaires conséquents.*

*Le commerce mondial en biens se redresserait en 2021 (+11,4% après -6,7%) soutenu par la reprise de l'activité mondiale, alors que les échanges de services demeureraient durablement pénalisés par le choc sur le tourisme. En 2022, les effets de rattrapage se dissiperaient et les échanges de biens progresseraient à un rythme modéré (+5,0 %).*

*Des aléas importants, à la hausse comme à la baisse, entourent ce scénario. Au-delà de l'évolution de la situation sanitaire, le rythme de la reprise dépendra du déploiement des plans de relance et du maintien de conditions financières favorables.*



## 2 - Environnement économique mondial (extrait DGF loi de finance 2022)

*La croissance de l'économie mondiale devrait s'établir à 6,0 % en 2021 et à 4,9 % en 2022. Les projections pour 2021 demeurent globalement inchangées par rapport aux PEM d'avril 2021 mais s'accompagnent de révisions qui s'annulent mutuellement.*

*Pour 2021, les perspectives ont été révisées à la baisse pour les pays émergents et les pays en développement, et plus particulièrement pour les pays émergents d'Asie. En revanche, elles sont revues à la hausse pour les pays avancés. Ces révisions témoignent de l'évolution à la fois de la pandémie et des mesures de soutien. L'augmentation de 0,5 point de pourcentage pour 2022 tient en grande partie à l'amélioration des prévisions pour les pays avancés, les États-Unis en particulier, reflétant les mesures de relance budgétaire supplémentaires qui devraient être adoptées au second semestre de 2021 et, plus généralement, une amélioration des indicateurs de santé au sein de ce groupe de pays.*

*Les pressions récentes sur les prix sont principalement le reflet d'évolutions inhabituelles liées à la pandémie et de disparités temporaires entre l'offre et la demande. Dans la plupart des pays, l'inflation devrait renouer avec ses taux d'avant la pandémie en 2022 une fois que ces perturbations auront terminé d'affecter les prix, quoique l'incertitude demeure forte. Une augmentation du taux d'inflation dans certains pays émergents et pays en développement est attendue, imputable entre autres aux cours élevés des denrées alimentaires. Il conviendrait pour les banques centrales de ne pas faire cas outre mesure des pressions inflationnistes passagères et d'éviter un resserrement de leurs politiques jusqu'à ce que la dynamique des prix sous-jacente se précise. La clarté de la communication des banques centrales en ce qui concerne les perspectives d'évolution de la politique monétaire influera sur la détermination des anticipations d'inflation et sur l'évitement d'un resserrement prématuré des conditions financières. Cependant, le risque existe d'une persistance des pressions passagères ; les banques centrales pourraient alors devoir prendre des mesures préventives.*

*La balance des risques relatifs au scénario de référence mondial penche vers la baisse. Un déploiement plus lent que prévu de la vaccination permettrait au virus de muter davantage. Les conditions financières pourraient se durcir rapidement, sous l'effet par exemple d'une révision des perspectives de la politique monétaire au sein des pays avancés, si les anticipations inflationnistes s'accroissent plus rapidement que prévu. Une détérioration de la dynamique de la pandémie et un resserrement des conditions financières extérieures porteraient un double coup aux pays émergents et aux pays en développement, ce qui retarderait sérieusement leur reprise et plomberait la croissance mondiale en dessous du scénario de référence établi dans la présente mise à jour.*

*L'action multilatérale tient un rôle capital dans l'atténuation des divergences et l'affermissement des perspectives mondiales. Dans l'immédiat, la priorité consiste à garantir le déploiement d'une vaccination équitable à travers le monde. Une proposition des services du FMI, approuvée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé, l'Organisation mondiale du commerce et la Banque mondiale, et portant sur un montant de 50 milliards de dollars, prévoit des objectifs clairs et des mesures pragmatiques moyennant un coût raisonnable pour mettre un terme à la pandémie. Les pays confrontés à des difficultés financières nécessitent également un accès sans entraves à des sources de liquidité internationale. La proposition du FMI de procéder à une allocation générale de droits de tirage spéciaux (DTS) à hauteur de 650 milliards de dollars est destinée à accroître les avoirs de réserve de tous les pays et à assouplir les restrictions sur la liquidité. En outre, les pays doivent, collectivement, redoubler d'efforts afin de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Ces mesures multilatérales peuvent s'accompagner de politiques nationales en fonction du stade de la crise, permettant de favoriser une relance durable et inclusive.*

*Des politiques concertées et bien ciblées peuvent faire la différence entre un avenir caractérisé par un redressement durable dans tous les pays, et un avenir constitué de fractures grandissantes, dans lequel de nombreux pays luttent contre la crise sanitaire, tandis qu'une poignée d'autres connaîtraient une normalisation de la situation, mais avec la menace constante d'une recrudescence des infections.*

### **3 - LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE FRANÇAIS** (extrait DGF loi de finance 2022)

#### **PROJECTIONS MACROÉCONOMIQUES**

- *La vigueur de la reprise de l'activité économique se confirme en 2021 en France après la chute historique de 2020. Dans un contexte de bonne diffusion de la vaccination, le PIB et l'emploi ont nettement rebondi au deuxième trimestre. Cette dynamique se poursuivrait au troisième trimestre selon nos enquêtes de conjoncture, puis l'activité resterait bien orientée au quatrième trimestre, en dépit des nouveaux variants de la Covid-19 et de certaines difficultés sectorielles d'approvisionnement ou de recrutement.*
- *La croissance du PIB atteindrait ainsi 6,3 % en 2021 en moyenne annuelle, puis 3,7 % en 2022, avant de revenir légèrement sous 2 % en 2023. L'activité retrouverait son niveau pré-Covid dès fin 2021. La révision en hausse de notre prévision pour 2021 depuis juin traduit avant tout un rebond un peu plus fort qu'anticipé à la fin du premier semestre. Le pouvoir d'achat des ménages, après avoir été préservé en 2020 (+ 0,2 % en moyenne), reprendrait une croissance de près de 3 % cumulés sur 2021-2023.*
- *L'inflation totale (IPCH) s'élèverait à 1,8 % en 2021 (en moyenne annuelle) avec des pics mensuels plus marqués, qui l'amèneraient à évoluer au-dessus de 2 % d'août à décembre 2021. Pour autant, cette poussée significative, due notamment aux effets des hausses des coûts des intrants industriels sur les prix des produits manufacturés, devrait rester temporaire. L'inflation IPCH baisserait ainsi à 1,4 % en moyenne annuelle en*

2022 du fait notamment de la stabilisation du prix de l'énergie. En 2023, l'inflation totale, comme l'inflation sous-jacente, s'établirait à 1,3 % en moyenne annuelle. Néanmoins, l'aléa sur cette prévision d'inflation est orienté à la hausse.

- La résilience du marché du travail est meilleure que prévu, grâce notamment au soutien des mesures publiques. L'emploi salarié a ainsi retrouvé son niveau d'avant-crise dès la mi-2021, même si le nombre d'heures travaillées par emploi reste plus bas en raison de la persistance d'une activité partielle encore significative (240 000 en équivalent temps plein en juillet). Désormais, l'économie française retrouve son principal défi d'avant-crise : des difficultés fortes de recrutement (pour la moitié des entreprises selon notre enquête mensuelle) alors même que le chômage resterait élevé à 8%.
- L'économie française sort donc de la crise Covid et va aborder une nouvelle phase. Après le fort rebond de 2021 provoqué par la réouverture de l'économie et les mesures de soutien, le PIB va progressivement revenir vers son niveau potentiel. Les conditions seront encore favorables à l'horizon de cette projection (surplus d'épargne disponible des ménages, situation financière globalement préservée des entreprises, plan de relance) mais vont redevenir progressivement davantage dépendantes des moteurs plus structurels de la croissance.

## POINTS-CLÉS DE LA PROJECTION FRANCE

(croissance en %, moyenne annuelle)	2019	2020	2021	2022	2023
PIB réel	1,8	- 8,0	6,3	3,7	1,9
IPCH	1,3	0,5	1,8	1,4	1,3
IPCH hors énergie et alimentation	0,6	0,6	1,2	1,3	1,3
Investissement des entreprises	3,4	- 8,8	12,9	3,9	2,3
Consommation des ménages	1,9	- 7,2	4,3	6,5	1,6
Pouvoir d'achat par habitant	2,3	0,2	1,4	0,4	1,1
Taux de chômage (BIT, France entière, % population active, moyenne annuelle)	8,4	8,0	8,1	8,2	8,1

Données corrigées des jours ouvrables. Taux de croissance annuel sauf indication contraire.

Sources : Comptes nationaux trimestriels Insee du 31 août 2021, projections Banque de France sur fond bleuté.

## 4 - LE PROJET DE LOI DES FINANCES 2022 (extrait DGF loi de finance 2022)

*Le déploiement du plan de relance se poursuivra en 2022, avec la matérialisation du soutien de l'Union européenne.*

*Le plan France Relance, doté d'une enveloppe de 100 Md€, est mis en œuvre depuis l'été 2020. Un an après sa présentation, 47 Md€ ont déjà été engagés ; le Premier ministre a fixé un objectif d'engagements de 70Md€ d'ici à fin 2021. Son déploiement se poursuivra en 2022 : le PLF 2022 prévoit ainsi l'ouverture de 12,9 M€ de crédits de paiement destinés à couvrir une part des engagements déjà réalisés en 2021, sur la mission « Plan de relance ». Il prévoit également, sur cette même mission, l'ouverture de 1,2 Md€ d'autorisations d'engagement (AE) supplémentaires, destinées à intensifier l'action du plan en matière d'emploi plan en matière d'emploi et de formation professionnelle, d'infrastructures de transports, de dépenses d'investissement et de modernisation ou encore de recherche. Dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de relance et de résilience (PNRR), approuvé au niveau européen le 13 juillet dernier, un premier versement à la France a d'ores et déjà été effectué au titre du préfinancement de son plan par le biais de la facilité pour la reprise et la résilience, à hauteur de 5,1 Md€ (sur près de 40Md€ attendus par la France).*

*Une baisse du déficit public engagée dès 2021.*

*Le déficit public se réduirait dès 2021 à 8,4% du PIB en raison du rebond de l'activité, après un niveau inédit atteint en 2020 (9,1 % du PIB). Cette réduction du déficit est progressive, du fait du nécessaire maintien des dispositifs de soutien aux ménages et aux entreprises pour faire face à la crise sanitaire et compte tenu de la montée en charge rapide du plan de relance. En 2022, le déficit public serait quasiment réduit de moitié. Il atteindrait 4,8% du PIB.*

*La baisse de la dépense publique se poursuit.*

*Après avoir atteint 60,8% du PIB en 2020, la dépense publique baisserait très légèrement en 2021 à 59,9% en raison de la mobilisation toujours forte des finances publiques pour continuer de répondre à la crise. Le niveau de dépense publique diminuerait en 2022, à 55,6% du PIB.*

*Le ratio de dette publique en baisse et en amélioration par rapport aux prévisions du programme de stabilité. En 2021, le ratio de dette augmenterait d'environ un demi-point, à 115,6 % du PIB. En 2022, le ratio d'endettement baisserait de plus d'un point et demi pour atteindre 114,0 % du PIB. Cette dégrue serait notamment portée par la poursuite du rebond de l'activité et par l'amélioration du solde public. Normalisation des dépenses de l'Etat pour 2022. L'évolution des dépenses de l'Etat du PLF 2022 est marquée par une normalisation après le contexte de crise sanitaire et économique des deux derniers exercices budgétaires.*

*Les dépenses pilotables de l'Etat s'élèvent ainsi dans le projet de loi à 302,1 Md€ en format constant 2021, soit une hausse par rapport à la loi de finances initiale pour 2021 de +11,8 Md€ avec les appels en garantie et de +10,9Md€ hors appels en garanties. Ces moyens supplémentaires visent à financer les priorités du Gouvernement en matière de réarmement de l'État régalien, d'éducation, de recherche, de transition écologique et de solidarité.*

## **5 – LA HAUSSE DES RECETTES FISCALES** (extrait DGF loi de finance 2022)

*Le PLF 2022 prévoit une hausse des recettes fiscales pour l'année 2022 avec une hausse de +13,4Md€ par rapport à la prévision révisée pour 2021, pour s'établir à 292,0Md€. Baisse du taux des prélèvements obligatoires pour 2021 et 2022 comparé à 2020.*

*Le taux de prélèvements obligatoires, après s'être établi à 44,5 % du PIB en 2020, diminuerait à 43,7 % en 2021 puis de nouveau à 43,5 % en 2022.*

*Renforcer l'action des politiques régaliennes*

- *+ 1,7 Md€ de crédits alloués au ministère des Armées. Le budget de la mission « Défense » s'élèvera à 40,9 Md€ en 2022.*
- *+ 1,5 Md€ de crédits alloués au ministère de l'Intérieur en 2022 pour financer les mesures annoncées par le Président de la République à l'occasion du « Beauvau de la sécurité », dont 0,4 Md€ de crédits supplémentaires inscrits sur la mission « Plan de relance ».*
- *+ 700 M€ de crédits alloués au ministère de la Justice. Pour la seconde année consécutive, le budget de la mission « Justice » bénéficie d'une hausse exceptionnelle de + 8%.*

*Investir dans l'éducation, l'enseignement supérieur, la recherche et la jeunesse*

*En 2022, la mission « Enseignement scolaire » voit ses crédits budgétaires augmenter de 1,7 Md€ par rapport à la loi de finances 2021. Le réinvestissement dans l'enseignement supérieur et la recherche se poursuit, conformément à la loi de programmation de la recherche pour les années 2021 à 2030 (LPR) de décembre 2020. Elle implique une augmentation progressive du budget dédié à la recherche, avec une hausse de 0,5 Md€ en 2022 après 0,4 Md€ en 2021.*

### *Poursuivre la transition écologique*

*La transition écologique a vu son budget annuel augmenter de 4 Md€ entre 2017 et 2022. Le plan de relance consacre quant à lui plus de 30 Md€ à l'accélération de la transition écologique, notamment pour le verdissement du parc automobile, le développement de l'hydrogène, la rénovation des infrastructures d'eau potable et d'assainissement et la réduction des émissions de gaz à effet de serre dans l'industrie.*

*\* Source DGF loi de finance*

## **6 - Saint Etienne Métropole**

### *Le pacte financier et la mise en œuvre du projet d'agglomération*

*Dans ce contexte, Saint-Etienne Métropole poursuit la mise en œuvre du programme d'investissement prévu au projet d'agglomération. Au travers du Pacte financier conclu fin 2014, Saint-Etienne Métropole et ses communes membres se sont engagées, en matière de fiscalité locale, de solidarité financière et d'investissement public.*

#### *Ce pacte financier permet :*

- 1. D'arbitrer la répartition des ressources entre communes et intercommunalité,*
- 2. De mettre en cohérence et en adéquation les projets et les moyens financiers des communes et de la Métropole,*
- 3. D'assurer un développement équilibré du territoire et comporte plusieurs dispositifs dont :*

### **LA FISCALITÉ en 2022**

*L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du Département.*

## LA FISCALITE MENAGES

- **Taxe d'habitation (TH)**: Elle constituait une ressource majeure pour Saint-Etienne Métropole. Depuis 2021, Saint-Etienne Métropole perçoit uniquement le produit de TH sur les

14

---

résidences secondaires, soit environ 2 M€ pour des bases d'imposition de 20 M€. Conformément à la réforme de la fiscalité locale, le taux de cette taxe reste inchangé en 2022 (10,56 %) pour l'imposition de ces résidences secondaires.

- **Taxe sur le foncier bâti (TFB)**: le taux de TFB (1,37 % depuis son institution en 2010) sera de 2,60 % à compter de 2022. Cette évolution du taux (ou « effet taux ») représenterait un produit supplémentaire prévisionnel de + 6,3 M€. Avec l'effet de l'évolution des bases (ou « effet bases »), le produit prévisionnel total est estimé à 13,8 M€ en 2022.

- **Taxe sur le foncier non bâti (TFNB)**: l'imposition sur le foncier non bâti comprend deux parts :
  - la taxe foncière sur le non bâti au taux inchangé de 4,98 % (produit 2021 de 178 k€) ;
  - la taxe additionnelle à la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TAFNB), figée dans son taux 2010, qui correspond aux parts régionale et départementale de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (non agricoles) (produit 2021 de 487 k€).Les montants 2022 estimés pour les deux parts de la TFNB sont quasi-stables par rapport aux montants 2021.

## **LA DOTATION COMMUNAUTAIRE (DSC)**

*105 M€ DSC reversés aux communes. Elle est utilisée comme un outil de partage du dynamisme de la fiscalité. La DSC de chaque commune est revenue au niveau qui était le sien en 2020.*

**LE FONDS DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) : 70% DU FPIC PERÇU PAR SEM REVERSE AUX COMMUNES :**

*L'objectif est de répartir son montant entre SEM et ses communes cette ressource à hauteur de 1/3 pour Saint-Etienne Métropole et 2/3 pour les communes. L'évolution éventuelle de la fiscalité locale sur le territoire ne résulterait donc que des seules politiques fiscales des communes et du Département.*

**LES FONDS DE CONCOURS ET LES ECM (ÉQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES MULTILOCAUX) :**

*SEM peut intervenir dans les projets communaux en versant une subvention d'équipement.*

*1er volet - Plan de relance Métropolitain : Saint-Étienne Métropole déploie 70 millions d'euros pour soutenir ses communes membres Depuis près d'un an, la crise sanitaire de la Covid-19 impacte, de manière considérable et inédite, la situation économique du pays. Dès le 17 juin dernier, afin de soutenir la reprise économique et de dynamiser les politiques prioritaires du territoire, Gaël Perdriau, maire de Saint-Étienne et président de Saint-Étienne Métropole, annonçait le déploiement d'un ambitieux plan de relance métropolitain de 320 millions d'euros. Afin d'accompagner ses communes membres dans la mise en œuvre et l'accélération des projets en cette période difficile, Saint-Étienne Métropole a décidé de débloquer une enveloppe de 70 millions d'euros. Cette première étape du plan de relance métropolitain sera conduite sur la période 2021-2023, elle permettra d'impliquer et de soutenir les communes dans la relance du territoire. Les autres volets du plan de relance métropolitain concernent la transition énergétique, la rénovation urbaine, l'enseignement supérieur et la recherche, l'innovation technologique, la cohésion sociale.*

*Concrètement, cette aide aux communes métropolitaines, d'un montant de 70 millions d'euros, se compose en 3 volets. Chaque commune membre de la métropole pourra solliciter, dans le cadre d'un projet d'équipement, le fonds de concours métropolitain doté d'un budget de 53 millions d'euros. La participation de Saint-Étienne Métropole pourra s'élever jusqu'à 3 millions d'euros par commune, mobilisable pour un maximum de 3 dossiers, avec des projets éligibles à compter du 1er janvier de cette année jusqu'au 31*

décembre 2023.

*La Métropole intervient également, en qualité de maître d'ouvrage, sur des projets communaux d'ECM.*

## **CONTEXTE METROPOLITAIN DANS LA CONSTRUCTION BUDGETAIRE 2022**

*Saint-Etienne Métropole doit poursuivre son projet de transformation du territoire métropolitain afin d'offrir la meilleure qualité de vie aux habitants tout en promouvant l'attractivité du territoire sans obérer son développement harmonieux.*

*En 2021, la métropole s'est engagée dans un plan de relance économique, écologique et solidaire d'envergure intitulé « plan de relance métropolitain » destiné à soutenir la reprise économique et à dynamiser les politiques prioritaires du territoire. Ce plan de relance d'un montant de 320 millions d'euros au bénéfice des équipements communaux et au service à la population, sera consacré :*

- au soutien des projets d'investissement proposés par les communes du territoire, aux travaux nécessaires sur les ouvrages d'art, et aux travaux de voirie effectués sur les communes*
- à l'enseignement supérieur*
- à l'accompagnement des start-ups*
- à la transition écologique vers le citoyen, au soutien aux ménages les plus modestes pour améliorer leur reste à vivre*
- à la rénovation urbaine*
- à des mesures sociales pour promouvoir le bien-être social*
- à soutenir les communes afin qu'elles aient accès à des prêts des établissements bancaires dans les mêmes conditions que celles appliquées à la métropole.*

*Le pacte financier et fiscal adopté le 30 septembre 2021 par le conseil métropolitain prend en compte ce plan de relance et poursuit deux autres objectifs majeurs :*

- maintenir le niveau de solidarité financière de la métropole envers ses communes membres (dans le respect des nouvelles règles nationales de redistribution),*
- trouver les moyens de réaliser le projet de transformation du territoire métropolitain tels que prévu dans le programme pluriannuel d'investissement (PPI) dont les principaux investissements sont :*
  - \* une politique de transport et de mobilité ambitieuse,*
  - \* une forte mobilisation sur la transformation des espaces urbains*
  - \* un renforcement de l'attractivité économique,*
  - \* une métropole tournée vers l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation.*
  - \* un accompagnement de la transition écologique,*
  - \* la mise en place d'équipements structurants, renforcés et complétés,*
  - \* une plus grande lisibilité touristique,*
  - \* une qualité des infrastructures renforcée,*
  - \* l'amélioration des outils de communication, d'informatiques, de numérique*

## *Un budget principal de 315 millions d'euros*

### **LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :**

*Un volume de recettes attendues en 2022 de l'ordre de 314 M€*

	<u>Prévu BP 2021</u>	<u>TENDANCES 2022</u>
<b>RESSOURCES COURANTES DE GESTION</b>	<b>296 M€</b>	<b>315 M€</b>

### **LES REVERSEMENTS AUX COMMUNES TENDANCES BP 2022**

<b>ATTRIBUTION DE COMPENSATION</b>	<b>89.6 M€</b>
<b>DOTATION DE SOLIDARITE</b>	<b>15.2 M€</b>
<b>REVERSEMENT DE FISCALITE</b>	<b>0.2 M€</b>
<b>TOTAL</b>	<b>105.0 M€</b>

*Conformément au pacte financier et fiscal 2021-2026, une nouvelle dotation de solidarité communautaire a été mise en place afin de respecter les évolutions réglementaires : une partie de la DSC « historique » est transformée en attribution de compensation de fonctionnement.*

*Afin qu'aucune commune ne soit perdante, le montant de la DSC est majoré de 0.7M€. Les prévisions budgétaires au titre des reversements aux communes sont par conséquent, constituées de :*

- l'Attribution de Compensation (AC) qui s'élèverait à 89.6 M€ en 2022,*
  - le montant de la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) prévu pour 2022 est de 15.2 M€,*
  - un reversement de fiscalité, conformément à la convention conclue avec la Communauté de Communes de Forez Est lors de la dissolution du SIPAB, pour un montant de 0.2 M€*
- <https://www.saint-etienne-metropole.fr/institution/decouvrir-saint-etienne-metropole/son-budget>

*\*SOURCE :SEM BUDGET PRIMITIF*

## 7. RETROSPECTIVE BUDGETAIRE

### Saint Martin La Plaine

#### 7.1 Recettes de fonctionnement

#### 7.2 Fiscalité

#### 7.3 Recettes des services

#### 7.4 Dépenses de fonctionnement

#### 7.5 Recettes d'investissement

#### 7.6 Affectation de résultat

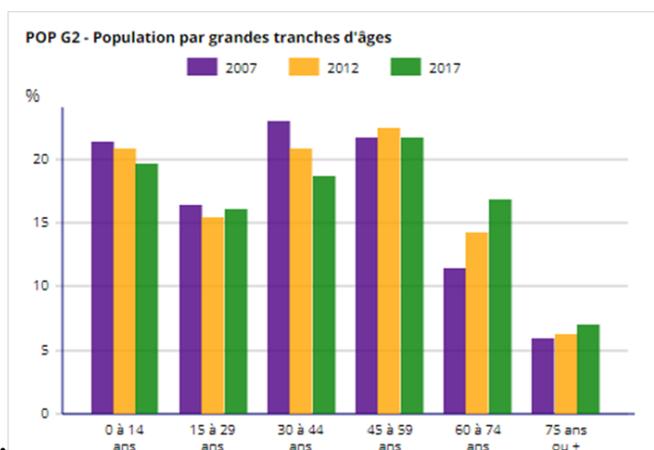
#### 7.7 Résultat de fonctionnement reporté

#### Saint Martin La Plaine

Nombre d'habitants 2017 : 3755

Evolution de la population : 2012 à 2017 plus 10%

Recensement effectué en 2022 en attente de chiffres



Population par tranches d'âges :

#### Repères budgétaires :

L'état de la santé budgétaire de la commune constitue un élément essentiel avant de se projeter sur l'élaboration du budget de l'année précédente. En effet, la structure du budget d'une année et les perspectives financières à moyen terme ne sont jamais déconnectées des budgets antérieurs et doivent intégrer les réalisations passées, qu'elles soient positives ou négatives.

## 7.1 Recettes de fonctionnement Dotations :

Les dotations de l'état :

1 : DGF      Dotation Globale de Fonctionnement

2 : DP      Dotation de Péréquation

3 : DSR      Dotation de Solidarité Rurale

La DGF représente 76% de la dotation de l'état, choix politique de l'état, inscrit dans la loi de finance 2022 et en fonction du nombre d'habitants dans la commune.

Le montant de la DGF est en baisse depuis 2013, puis stable pendant 3 ans, en augmentation pour l'année 2021.

### Dotation de l'Etat

DOTATIONS	2019	2020	2021
Dotation Globale de Fonctionnement	300 712 €	298 799 €	295 541 €
Dotation de Solidarité Rurale	62 345 €	63 374 €	65 002 €
Dotation de Péréquation	31 120 €	33 424 €	39 193 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 177 €</b>	<b>395 597 €</b>	<b>399 736 €</b>
VARIATIONS		0,36%	+ 1,05%

Les dotations de l'état après des baisses importantes dans les années précédentes, puis une période de stabilité, augmentent de 1,05% en 2021

## *Attribution et dotation de Saint Etienne métropole*

<i>ANNÉE</i>	<i>2021</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM</i>	<i>586 491 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>127 244 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation &amp; recettes fiscales (CFE, FB, CVAE) CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>88 503 €</i>
<i>73211+73212+73223 Dotation de SEM en augmentation cette année ! (Depuis 2014 = 826 844 €)2020 :737 335 €</i>	<i>802 243 € + 8,9%</i>

*Le fond de péréquation recettes fiscales de Saint Etienne métropole augmente de 4 552 € pour l'année 2021 soit 5,15% grâce aux taxes payées par les entreprises, nous notons une hausse importante de la dotation de solidarité pour l'année 2021(127 244 €) en 2020 (61 893 €) soit 65 351 € d'augmentation (rééquilibrage entre commune de SEM).*

*L'augmentation permet de rattraper les sommes perdues les années précédentes.*

## 7.2 Fiscalité

*Les taxes : d'habitation, foncières sur le bâti et le non bâti*

<b>RECETTES</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>RECETTES</b>	1 176 600 €	1 205 282 €	1 249 768 €	1 282 216 €	1 331 373 €	1 367 212 €	?
<b>EVOLUTION</b>	0%	1%	1%	0%	1%	1%	?

*Depuis 2021 s'est additionné une partie de la part du département qui lui ne figure plus dans la fiscalité communale*

*Taxe additionnelle des droits de mutation*

<b>TAXE</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<i>Taxe additionnelle de mutation (taxe sur vente immobilière)</i>	44 538 €	44 538 €

## 7.3 Recettes des services, CAF, conseil départemental →MJC

<b>RECETTES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<i>70 Produits de services</i>	266 705 €	290 284 €
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	307 594 €	243 879 €
<i>73 Subvention départementale</i>	22 000 €	20 200 €

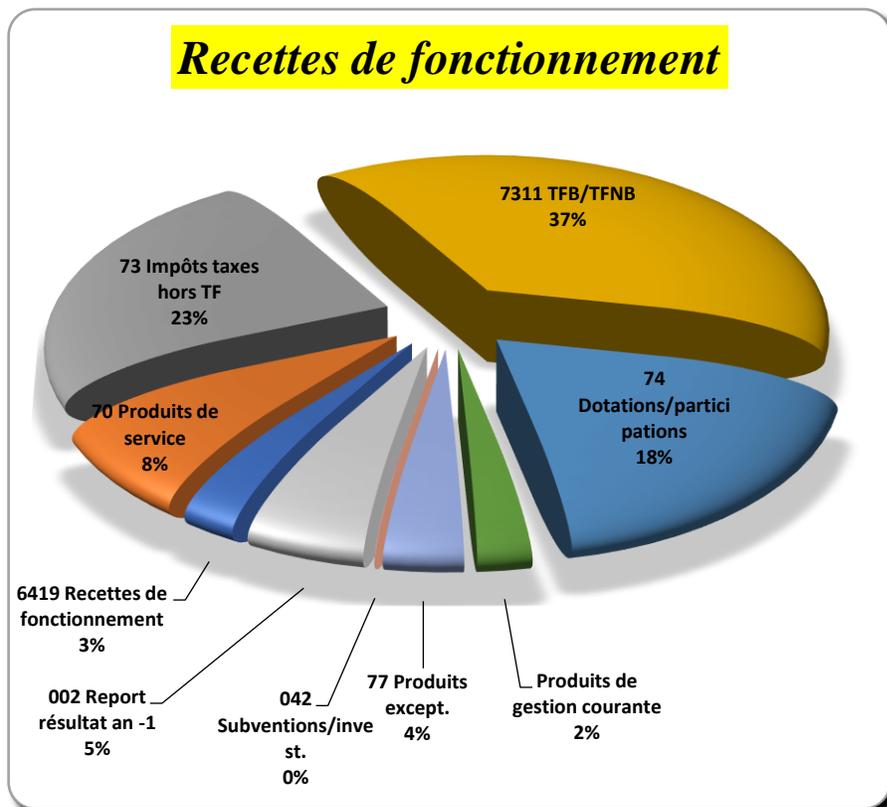
<i>70 produits de services : 7066 : crèche, portage repas 7067 : restaurant scolaire, périscolaire 7038 : location du clocher de l'église SFR 7062 : bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes : Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire : CEJ CEJ : Contrat enfance et jeunesse</i>	<i>73 Subvention départementale Aide au financement de l'emploi de la MJC  Aide en baisse pour 2021</i>
---	---	---

## *Bilan des recettes de fonctionnement*

### *Répartition des recettes de fonctionnement :*

<b>RECETTES</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>
<i>6419 remboursements rémunération de personnel</i>	<i>4 533 €</i>	<i>98 945 €</i>
<i>70 produits des services du domaine et ventes diverses</i>	<i>266 705 €</i>	<i>290 284 €</i>
<i>73 impôts taxes hors TH et TH</i>	<i>780 735 €</i>	<i>848 614 €</i>
<i>7311 TH, TFB, TFNB</i>	<i>1 331 373 €</i>	<i>1 367 212 €</i>
<i>74 dotations et participations</i>	<i>777 542 €</i>	<i>691 324 €</i>
<i>75 autres produits de gestion courante</i>	<i>80 785 €</i>	<i>92 279 €</i>
<i>77 produits exceptionnels</i>	<i>3 827 €</i>	<i>135 514 €</i>
<i>042 reprise part subvention investissement</i>		<i>566 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 245 500 €</b>	<b>3 524 738 €</b>
<i>002 report du résultat de l'année -1</i>	<i>688 959 €</i>	<i>206 090 €</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 934 459 €</b>	<b>3 730 828 €</b>

Recettes de fonctionnement	Montant
6419 remboursements Rémunération de personnel	98 945 €
70 Produits de service	290 284 €
73 Impôts taxes hors TF	848 614 €
7311 TFB/TFNB	1 367 212 €
74 Dotations/participations	691 324 €
Produits de gestion courante	92 279 €
77 Produits except.	135 514 €
042 Subventions/invest.	566 €
002 Report résultat an -1	206 090 €



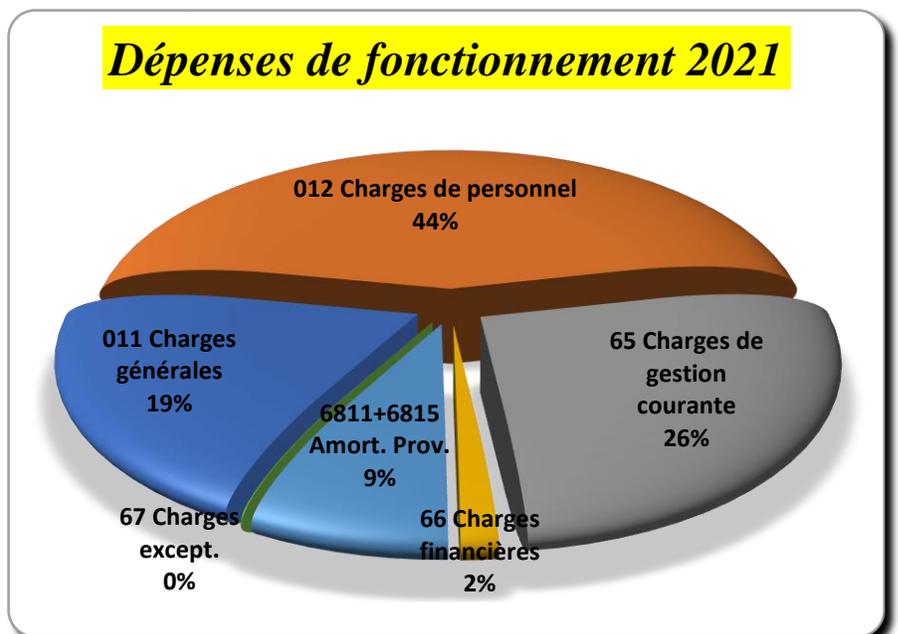
### *EN CONCLUSION*

- *Les recettes de fonctionnement : augmentent de **279 238 €** qui s'explique par la régularisation 2020 (98 945 €) du remboursement des rémunération du personnel, l'augmentation des produits de service (repas cantine + portage), les produits exceptionnels 135 514 €, malgré une baisse importante du 74 (dotation de la CAF)*
- *Dotations de l'ETAT et SEM : supérieures aux prévisions budgétaires 2021*
- *La recette des produits et services : 2020 = 39 jours de confinement, 28 jours en 2021 (Dont 15 jours de période de vacances scolaires) qui contribue à une augmentation*
- *Fiscalités directes en augmentation de 35 839 € (augmentation des bases et des taxes et une partie de la part du département reversé aux communes)*

## 7.4 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	2020	2021
011 CHARGES GENERALES	634 313 €	591 901 €	580 101 €
012 CHARGES DE PERSONNEL	1 360 629 €	1 180 600 €	1 301 795 €
65 CHARGES DE GESTION COURANTE	463 761 €	753 400 €	784 526 €
66 CHARGES FINANCIERES	71 069 €	56 471 €	48 081 €
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 952 €	2326 €	1 396 €
6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISION	107 711 €	102 319 €	254 933 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 659 435 €</b>	<b>2 687 017 €</b>	<b>2 970 832 €</b>
VARIATION / AN - 1	+0,25 %	+0,11 %	+10%

Recettes de fonctionnement	Montant
011 Charges générales	580 101 €
012 Charges de personnel	1 301 795 €
65 Charges de gestion courante	784 526 €
66 Charges financières	48 081 €
6811+6815 Amort. Prov.	254 933 €
67 Charges except.	1 396 €



### Dépenses de fonctionnement en 2021

- Augmentation des dépenses de fonctionnement de **283 814 €**

## Chapitre 011

### 6042 : Achat de prestation de services

- Diminution de la facture d'eau - 2 396 €
- Diminution de la facture de chauffage urbain - 15 522 € (groupement d'achat depuis 10/21)
- Achat de prestation services + 21 073 € (ménage creche entreprise externe)

### 60631 : Produits d'entretien

- Diminution de la facture produits d'entretien - 14 126 €

### 60623 : Alimentation

- Augmentation des achats alimentation crèche et périscolaire +1 879 €

### 6068 : Autre matière et fourniture

- Diminution des achats relatifs aux travaux en régie - 6 548 €

### 6156 : Maintenance

- Divers assurance augmentation de + 2 879 €
- Tous les contrats de maintenance ont été mis à jour pour satisfaire les exigences sanitaires, la sécurité du personnel et la réglementation en vigueur.

## Chapitre 011/012

### 6226 et 6227 : Honoraires et frais d'actes de contentieux

- Des honoraires hors contentieux - 8 048 €
- Les frais de contentieux - 12 000 €

### 6232 : Fêtes et cérémonies

- Augmentation de 8 122 €

### 6261 : Frais d'affranchissement

- Augmentation des frais de 1 945 €

### 62876 : Autres services extérieurs

- Diminution de 5 440 € dû au traitement par nous-mêmes des demandes préalables, des permis de construire.

#### **64 : Charges de personnel**

- **Augmentation des frais de personnel (+121 195 €), plusieurs explications :**  
**Création d'un poste de rédactrice catégorie B**  
**Augmentation d'horaires des temps partiel**  
**Augmentation des indemnités aux titulaires (+7 961 €)**  
**Intervention de personnel non titulaire (+60 000 €)**  
**Nouvelle indemnité de précarité d'emploi (10% → +9 852 €)**  
**Augmentation des cotisations d'URSSAF (+19 451 €)**  
**Augmentation des cotisations des caisses de retraite (+11 235 €)**

*Les deux dernières augmentations sont à la fois dûes aux nouveaux recrutements et à l'augmentation des cotisations.*

#### **65541 : Autres contributions**

- **SIVOM : augmentation de la contribution de 33 771 € (achat d'un nouveau véhicule, location du local technique). Cette contribution s'élevant à présent à 350 711 €**

#### **6574 : Subventions aux associations (14)**

- **Diminution des subventions à cause de la crise sanitaire (- 3 819 €) et des évènements annulés dus au Covid.**

## *Dépenses budgétisées, réalisées, reste à réaliser en 2021*

### **Commune de SAINT MARTIN LA PLAINE**

<b>Budget commune</b>					
<b>RAR</b>					<b>2021</b>
<i>Sens</i>	<i>Opération</i>	<i>Budgétisé</i>	<i>Réalisé</i>	<i>Montant</i>	<i>Compte</i>
<i>dépense</i>	<i>12-crèche</i>	42 600,00	12 955,74	29 000,00	21318
<i>dépense</i>	<i>16-mjc</i>	4 110,00	2 840,23	3 200,00	21318
<i>dépense</i>	<i>22-église</i>	6 100,00	0,00	1 200,00	2112
<i>dépense</i>	<i>29-salle catonnière</i>	34 200,00	0,00	1 300,00	21318
<i>dépense</i>	<i>59- acquisitions foncières</i>	1 500,00	0,00	525,00	2111
<i>dépense</i>	<i>70-salle des fêtes</i>	8 320,00	4 691,32	120,00	21318
<i>dépense</i>	<i>70-salle des fêtes</i>			3 480,00	2151
<i>dépense</i>	<i>71-lotissement Beaulieu</i>	22 000,00	0,00	22 000,00	2151
<i>dépense</i>	<i>72- parc de la Ronze</i>	11 900,00	0,00	8 500,00	2113
<i>dépense</i>	<i>76-plateforme multi activité</i>	49 700,00	0,00	6 000,00	2315
<i>dépense</i>	<i>78-Pôle enfance</i>	76 600,00	9 270,00	40 000,00	2313
<i>dépense</i>	<i>80-Tour de la Jalousie</i>	50 000,00	0,00	15 000,00	2315
<i>dépenses</i>	<i>attribution compensation d'investissement</i>	3 300,00	3 059,87	278,13	2046
<b>TOTAL €</b>		<b>310 330,00</b>	<b>32 817,16</b>	<b>130 603,13</b>	
<i>recette</i>	<i>12-crèche</i>	28 400,00	0,00	28 400,00	1321
<i>recette</i>	<i>62-espaces publics</i>	7 500,00	0,00	7 500,00	1321
<i>recette</i>	<i>70-salle des fêtes</i>	250 000,00	125 000,00	125 000,00	1323
<i>recette</i>	<i>71- lotissement industriel Beaulieu</i>	8 922,00	0,00	8 922,00	1323
<i>recette</i>	<i>taxe aménagement</i>	40 000,00	24 665,57	29 722,16	10226
<b>TOTAL</b>		<b>334 822,00</b>	<b>149 665,57</b>	<b>199 544,16</b>	

## ***7.5 Recettes d'investissement 2021***

- ***FCTVA (fond de compensation de la TVA 16,404%)***  
***Son montant varie en fonction du volume des investissements (projets) de l'année n-1 éligibles au FCTVA.***

***En 2021, la commune a perçu 63 744 € (dépenses d'investissement des années précédentes).***

***Total des recettes d'investissement 2021: 1 608 600 €***

***Un reste à réaliser 2021 de 199 544 €***

- ***Subventions d'investissement perçues en 2021***

***Toutes opérations confondues : 195 324 €***

### ***7.5.1 Dépenses d'investissement 2021***

***Dépenses en reste à réaliser : 130 603 €***

***Dépenses réelles d'investissement 2021: 848 842 €***

## 7.6 Affectation de résultat 2021 > 2022

COMMUNE de SAINT MARTIN LA PLAINE				
Affectation du résultat de fonctionnement				
		Montants en €	Article	
<b>A</b> excédent ou déficit	2020	206 090,88	c/002 au budget	2021
<b>B</b> dépenses	2021	2 970 837,60		
<b>C</b> recettes	2021	3 524 740,40		
<b>D</b> résultat de l'exercice	2021	553 902,80		
<b>E</b> résultat cumulé de l'exercice	2021	759 993,68		
FONC: <b>D= C-B</b> <b>E= D+A</b>				
Investissement				
<b>F</b> excédent ou déficit	2020	-805 989,52	c/001 au budget	2021
<b>G</b> dépenses	2021	848 842,17		
<b>H</b> recettes	2021	1 608 603,69		
<b>I</b> résultat de l'exercice	2021 €	759 761,52		
<b>J</b> résultat cumulé de l'exercice	2021	-46 228,00	c/001 au budget	2022
<b>K</b> restes à réaliser en dépenses	2021	130 603,13	à reporter au budget	2022
<b>L</b> restes à réaliser en recettes	2021	199 544,16	à reporter au budget	2022
<b>M</b> solde des restes à réaliser	2021	68 941,03		
<b>N</b> Besoin de financement pour	2022	00	c/1068 au budget	2022
Résultat à reporter en 2022				
<b>O</b> résultat de fonctionnement en € à reporter en	2022	759 993,68	c/1068 au budget	2022

INVESTISSEMENT: **I= G-H** **J= F+I** **M= L-K** **N= J-M** RESULTAT A REPORTE EN 2022 : **O= E-N**

Notre besoin de financement est de 0 € car notre résultat d'exercice 2021 additioné au solde des RAR est supérieur au cumul du déficit 2020 et du résultat de l'exercice 2021.

## 7.7 Report Année +1

### *Résultats de fonctionnement reportés sur l'année +1 depuis 2018*

<i>Fonctionnement</i>	<i>2018 → 2019</i>	<i>2019 → 2020</i>	<i>2020 → 2021</i>	<i>BP 2021 → 2022</i>
<i>Résultat reporté sur année + 1</i>	<i>530 498 €</i>	<i>688 959 €</i>	<i>206 090 €</i>	<i>759 996 €</i>

*Ces résultats montrent une hausse par rapport aux années précédentes, mais malgré la crise, le résultat de fonctionnement est très positif pour l'année 2021→2022, mais cela semble normal car nos investissements ont été très modérés, un désendettement progressif et nos grands projets sont pour la plupart en situation d'étude ; l'année 2022 devrait commencer à voir l'éclosion de certains projets plateforme multi-activités, mairie, etc.*

## 8. Les orientations 2022 en fonctionnement

### 8.1 Recettes de fonctionnement

### 8.2 Dépenses de fonctionnement

#### 8.1 Recettes de fonctionnement 2022

##### Dotations de l'Etat

DOTATIONS	2019	2020	2021	2022 BP
Dotation Globale de Fonctionnement	300 712 €	298 788 €	295 541 €	300 000 €
Dotation de Solidarité Rurale	62 345 €	63 374 €	65 002 €	65 000 €
Dotation de Péréquation	31 210 €	33 424 €	39 193 €	35 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>394 177 €</b>	<b>395 586 €</b>	<b>399 736 €</b>	<b>400 000 €</b>
VARIATIONS		0,36%	1,05%	

Dotation de l'Etat après des baisses importantes dans les années précédentes augmente dans des faibles proportions. Le choix de l'Etat est inscrit dans la loi de finance et établi en fonction du nombre d'habitants de la commune. Le recensement de cette année amènera certainement des modifications pour 2022.

#### Recettes de fiscalité

TAXE	2020	2021	BP 2022
Taxe foncière	1 331 373 €	1 367 212 €	1 415 000 €

Le réajustement communal reste à débattre avant le vote du budget, l'état pour sa part applique une majoration de 3,4% sur les bases en 2022.

Le réajustement SEM : de 1,37% en 2021 passe à 2,6% pour 2022

*Attribution et dotation de Saint Etienne métropole*

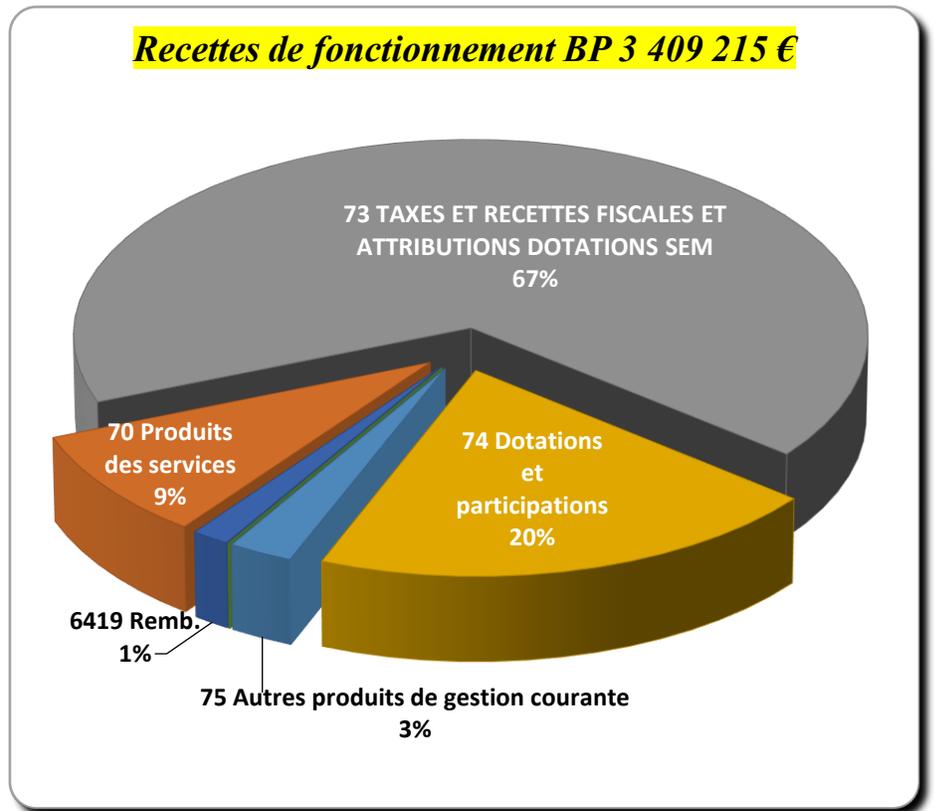
<i>ATTRIBUTION et DOTATION</i>	<i>2021</i>	<i>BP 2022</i>
<i>73211 Attribution de compensation SEM</i>	<i>586 491 €</i>	<i>586 500 €</i>
<i>73212 Dotation de solidarité SEM</i>	<i>127 244 €</i>	<i>127 200 €</i>
<i>73223 Fonds de péréquation &amp; recettes fiscales (CFE, FB, CVAE) CFE : Cotisation Foncière des Entreprises / FB : Foncier Bâti / CVAE : Cotisation à la Valeur Ajoutée des Entreprises</i>	<i>88 503 €</i>	<i>80 000 €</i>
<i>73211+73212+73223 Dotation de SEM en augmentation 2015(826 844 €) 2019 (713 402 €)</i>	<i>802 243€ 9,5%</i>	<i>793 700 € -1,1%</i>

*Recettes des services, CAF, Conseil Départemental → MJC*

<i>RECETTES</i>	<i>2020</i>	<i>2021</i>	<i>BP 2022</i>
<i>70 Produits de services</i>	<i>266 705 €</i>	<i>290 284 €</i>	<i>296 550 €</i>
<i>7478 + 7488 Autres organismes</i>	<i>311 487 €</i>	<i>243 878 €</i>	<i>241 000 €</i>
<i>7473 Subvention départementale</i>	<i>22 000 €</i>	<i>20 200 €</i>	<i>20 000 €</i>
<i>70 Produits de services : 7066: Crèche, portage repas 7067: Restaurant scolaire, périscolaire 7038: Location du clocher de l'église SFR 7062: Bibliothèque</i>	<i>7488+7478 Autres organismes : Contribution de la CAF pour crèche et périscolaire CEJ : Contrat enfance et jeunesse</i>		<i>7473 Subvention départementale Aide au financement de l'emploi de la MJC</i>

## Recettes de fonctionnement 2022

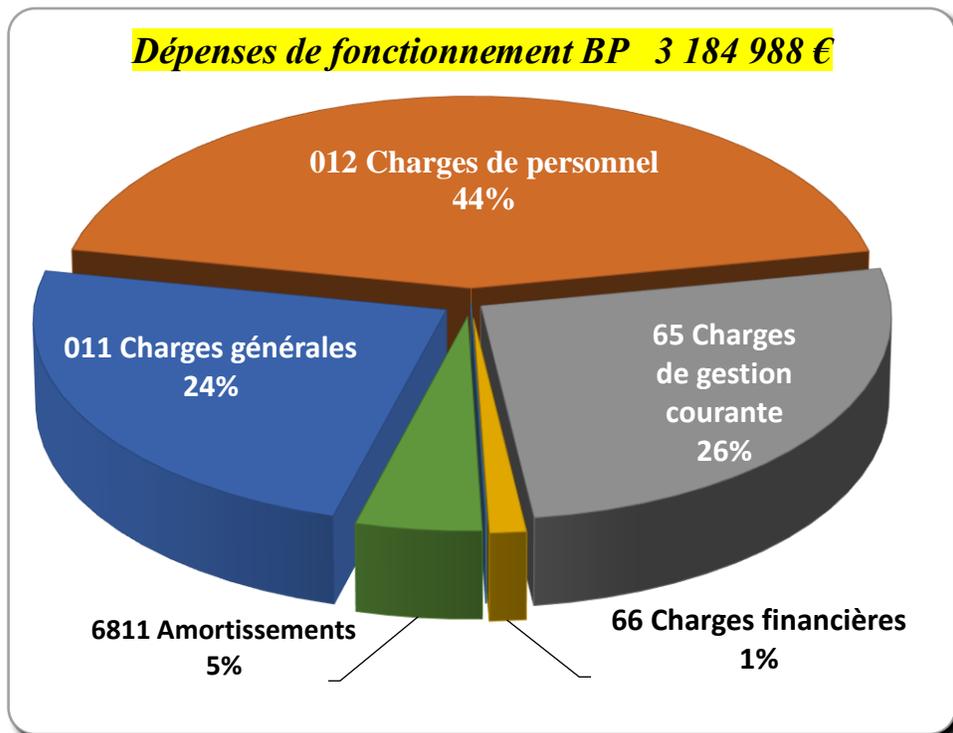
Recettes de fonctionnement	Montants
6419 Remboursements des rémunérations personnel	<b>54 100 €</b>
70 Produits des services du domaine et ventes diverses	<b>296 550 €</b>
73 Taxes et recettes fiscales et attributions dotations SEM	<b>2 255 300 €</b>
74 Dotations et participations	<b>697 605 €</b>
77 Recettes except.	<b>660 €</b>
75 Produits de gestion courante	<b>105 000 €</b>



## 8.2 DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

<i>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT</i>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>BP 2022</b>
<i>011 CHARGES GÉNÉRALES</i>	634 313 €	591 901 €	580 101 €	761 890 €
<i>012 CHARGES DE PERSONNEL</i>	1 360 629 €	1 180 600 €	1 301 795 €	1 398 350 €
<i>65 CHARGES DE GESTION COURANTE</i>	463 761 €	753 400 €	784 526 €	829 000 €
<i>66 CHARGES FINANCIÈRES</i>	71 069 €	56 471 €	48 081 €	43 548 €
<i>67+ 6817 CHARGES EXCEPTIONNELLES</i>	21 932 €	2 326 €	1 396 €	2 000 €
<i>6811+6815 AMORTISSEMENT ET PROVISIONS</i>	107 711 €	102 319 €	254 933 €	150 000 €
<i>014 Dégrevement TH jeune agri</i>				200 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 659 415 €</b>	<b>2 687 018 €</b>	<b>2 970 832 €</b>	<b>3 184 988 €</b>
<i>Variation / an-1</i>	<b>2,5%</b>	<b>0,11%</b>	<b>10%</b>	<b>7,2%</b>

Dépenses de fonctionnement	Montants
011 Charges générales	761 890 €
012 Charges de personnel	1 398 350 €
65 Charges de gestion courante	829 000 €
66 Charges financières	43 548 €
67 Charges exceptionnelles	2 000 €
6811 Amortissements	150 000 €
014 dégrèvement TH jagr	200 €



Les charges générales en 2022 devraient revenir adaptées à une situation normale (achat de prestations de service, achat d'alimentation crèche et périscolaire ...)

#### Dépenses :

##### Personnel :

- Année complète du recrutement de rédacteur en 2021 pour compléter l'équipe administrative (emploi voté par le CM en 2020)
- Recrutement d'un nouveau policier municipal (retraite de l'actuel policier)
- Remplacement à l'urbanisme d'un agent catégorie C par un agent de catégorie B

##### CCAS : 25 000 €

- CCAS : maintien de la demande 2022 à 25 000 €

##### Associations : 20 914 €

- Subventions aux associations (6574) 144 750 € MJC comprise

##### Charges générales :

- Service incendie 91 850 €
- Prestations de services 170 000 € plus 29 985 €
- Energie et chauffage augmentation prévisionnelle 26 500 €

##### Culture : 20 000 €

- Saison culturelle 11 000 €

*. Communication, frais divers*

*Animations : 4 000 €*

*. Animations au sein du village*

*CME : 2 500 €*

*. Trente ans du CME, transport, achat pour animation, etc*

*Ecoles publiques : 12 320 €*

*. Attribution au prorata du nombre d'élèves inscrits à la rentrée de septembre de l'année 2021*

*Le tarif par élève en 2022 est proposé au même montant 2021 / 2022*

<i><b>DONNÉES</b></i>	<i><b>TARIF/ÉLÈVES</b></i>	<i><b>NOMBRE D'ÉLÈVES RENTÉE 09/2021</b></i>	<i><b>MONTANT ATTRIBUÉ (CODE 6067)</b></i>
<i>Maternelle</i>	<i>43 €</i>	<i>95</i>	<i>4 085 €</i>
<i>Elémentaire</i>	<i>45 €</i>	<i>183</i>	<i>8 235 €</i>
<i>TOTAL</i>		<i>278</i>	<i>12 320 €</i>

*L'achat des fournitures scolaires est réalisé par les enseignants dans le cadre d'un marché public passé par la mairie.*

*Les effectifs 2021/2022 = plus 2 élèves par rapport à 2020/2021.*

*Jeunesse : 10 000 €*

*. Information harcèlement (entre enfants) = 3 000 € plus 7 000 € dans la subvention MJC*

## Année 2022

<i>Nom ASSOCIATION</i>	<i>Fonction.</i>	<i>Except.</i>	<i>Commentaire</i>
ACCA		2 000,00 €	Subvention exceptionnelle pour l'aménagement de la Garinière
A.P.E.L.	1 144,00 €	- €	8,00 € par élève : 143 en 2021/2022- pour rappel une subv.except versée en 2020 pour American Village de 360 €
AFEJ	30,00 €		Adhésion médiathèque
Amicale du personnel	4 828,00 €	- €	142 € / 34 agents adhérents hors SIVOM
Centre laïc	2 224,00 €	- €	8,00 €/ par élève : 278 en 2021/2022- pour rappel une subv. except versée en 2020 pour 2 classes transplantées de 564 €
Chœur amourine	450,00 €	- €	
Comité de Jumelage	2 500,00 €	1 000,00 €	
Courir pour des pommes	250,00 €	- €	
FC St Joseph-St Martin	500,00 €	500,00 €	
Hand vallées du Gier	1 000,00 €	- €	
Le Lopin des coccinelles	300,00 €		
Les Croqueurs du Jarez	180,00 €	- €	Alignement autres communes
SMOB (basket)	1 250,00 €	- €	Pour rappel une Subv. except versée en 2020 de 300 € pour tournoi de septembre 2022
Urbano Dance	400,00 €	- €	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>15 056,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	

## Année 2021

<i>ASSOCIATIONS</i>	<i>Fonction.</i>	<i>Except.</i>	<i>Commentaire</i>
Provision		2 358,00 €	Provision
<b>TOTAL</b>	<b>15 056,00 €</b>	<b>3 500,00 €</b>	
<b>TOTAL budgété</b>			<b>20 914,00 €</b>

## ***9. ORIENTATION DES INVESTISSEMENTS 2022***

### ***9.1 Dépenses d'investissement***

### ***9.2 Recettes d'investissement***

## 9.1 Dépenses d'investissement

Opérations	RAR 2021	Dépenses 2022	RAR + Dépenses 2022	Objet 2022
<b>12 - Crèche</b>	<b>29 000,00</b>	<b>2 330,00</b>	<b>31 330,00</b>	
	3 600,00	400,00	4 000,00	* Pas de rideau climatique, un film a été installé * Reste le hublot "ouvrir" + ouverture fenêtres des chambres + création d'une ouverture cuisine devis : 3 937,28
	13 000,00		13 000,00	
	1 400,00	700,00	2 100,00	* Tablette 675,00
	5 500,00		5 500,00	Accès cuisine
	5 500,00		5 500,00	Sols souple
		1 230,00	1 230,00	* Mobilier intérieur : Imprimante laser N&B 180, Chaise de bureau 250, 3 ventilateurs 250, 3 tabourets de cuisine 450, enceinte musique 100
<b>13-Resto Scolaire</b>	<b>0,00</b>	<b>1 000,00</b>	<b>1 000,00</b>	
		1 000,00	1 000,00	* ouverture crédit 2022 chariots service x 2
<b>14. Maison de la Forge</b>	<b>0,00</b>	<b>3 000,00</b>	<b>3 000,00</b>	
		1 000,00	1 000,00	* ouverture crédits 2022 (différence sur devis)
		2 000,00	2 000,00	* Réfection façade du bâtiment - Participation de la commune avec facture de l'entreprise prestataire
<b>15- Mairie</b>	<b>0,00</b>	<b>187 200,00</b>	<b>187 200,00</b>	
		5 000,00	5 000,00	* ouverture crédits 2022 (MO Travaux mairie)
		150 000,00	150 000,00	* RAR second écran de urba + 2 fauteuils + ordi Accueil * Aménagement accueil
		4 200,00	4 200,00	* Numérisation des actes
		20 000,00	20 000,00	* Borne tactile arrêtés, délib + TV
		8 000,00	8 000,00	* Site internet : 9 000,00
<b>16- MJC</b>	<b>3 200,00</b>	<b>10 800,00</b>	<b>14 000,00</b>	
	3 200,00	3 400,00	6 600,00	* RAR pour mise aux normes PMR : 6 600
		7 400,00	7 400,00	* Réfection salle des miroirs : 7 400
<b>20. Ecole Elémentaire</b>	<b>0,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	
		5 000,00	5 000,00	* Etude Ass école d'archi aménagement cour : 5 000
		1 100,00	1 100,00	* Lits modulaires empilables pour sieste
		500,00	500,00	* Armoire Ecole Mat Petite Section
		600,00	600,00	* Meuble Bas Bibliothèque Ecole

		1 600,00	1 600,00	* Tricycles pour les 2-4 ans
		1 200,00	1 200,00	* 4 Sèche-mains électriques à 300,00
		3 000,00	3 000,00	* 12 Portes de placards Ecoles élem et maternelle : 6 paires à 500
<b>21-Divers Bâtiment</b>	0,00	0,00	0,00	
			0,00	
<b>22-Eglise</b>	1 200,00	0,00	1 200,00	
	1 200,00		1 200,00	* RAR Expérimentation sols accès PMR Eglise. Devis JDM Auvergne Rhône-Alpes 1200,00 TTC
<b>28-Cimetière</b>	0,00	2 000,00	2 000,00	
		0,00	0,00	* Exhumation et reprise de caveaux
		2 000,00	2 000,00	* Création de caveaux
<b>29- Salle Catonnière</b>	1 300,00	8 250,00	9 550,00	
			0,00	
	1 300,00		1 300,00	* RAR Travaux d'électricité Domotiz (alimentation des écuries) faits : 1 285,00
			0,00	
		8 250,00	8 250,00	* 30 Tables et 3 chariots
<b>40. Patrimoine</b>	0,00	6 860,00	6 860,00	
		2 710,00	2 710,00	* Balisage sentiers de randonnée - Pic Bois
		800,00	800,00	* Panneaux indicateurs patrimoine (mairie, maison de la Forge, la Ronze)
		1 000,00	1 000,00	* Panneaux 3 circuits de randonnées devant la MJC (format Valfleuri)
		350,00	350,00	* Support tourniquet pour livres et brochures historique médiathèque
		2 000,00	2 000,00	* Constitution d'une réserve cadastrale pour l'aqueduc du Gier (géomètre) sur parcelles privées
<b>52. Véhicules</b>	0,00	35 000,00	35 000,00	
	0,00	35 000,00	35 000,00	* Ouverture de crédits 2022 : acquisition + aménagement du véhicule (barre Police, ...)
<b>55. Travaux Aménagements de Voirie y compris chemins ruraux</b>	0,00	25 800,00	25 800,00	
		25 000,00	25 000,00	* Entretien régulier des chemins, programme à définir
		800,00	800,00	* Création de canalisation fonte
<b>56. Matériel des services techniques</b>	0,00	700,00	700,00	<b>Nouveauté par rapport à 2021</b>
		700,00	700,00	* Racleur caoutchouc pour tracteur agriculteur 689,40 Ttc (déneigement)

57. Loisirs Jeunes City Stade	0,00	11 000,00	11 000,00	
	0,00		0,00	
		3 000,00	3 000,00	Remplacement de la table de ping pong
		8 000,00	8 000,00	* Butte du city parc
59. Acquisitions foncières	525,00	3 000,00	3 525,00	
	525,00		525,00	* RAR Engagement Frais de notaire Acq route de Ste Catherine : 525,00
		3 000,00	3 000,00	* Acquisition emplacements réservés
62. Espace Public	0,00	72 000,00	72 000,00	
			0,00	
		60 000,00	60 000,00	* Panneaux lumineux (affichage communication commune associations...) Centre du village, les Vernes
		10 000,00	10 000,00	* Mobilier urbain SB (Accès piétons, range-vélos, panneaux de signalisation)
		2 000,00	2 000,00	* Signalisation ZI
63-Eclairage Public	0,00	40 000,00	40 000,00	
		40 000,00	40 000,00	* Géolocalisation de l'Eclairage Public ou renouvellement de l'éclairage public A DECIDER 3e semaine de février 2022
65-Bibliothèque	0,00	350,00	350,00	
		350,00	350,00	* ouverture de crédits 2022 : Acquisition tablette
66-Aménagement Bâtiment Service Techniques	0,00	3 600,00	3 600,00	
		3 600,00		* Création local de rangement
68- La Transmillière	0,00	80 000,00	80 000,00	
		80 000,00	80 000,00	* Pour 2022 A ce jour, la commune a 640 000 euros de provision Cap Métropole (pour mémo Acquisition OGEC)
69-Résidence intergénérationnelle	0,00	20 000,00	20 000,00	
		20 000,00	20 000,00	* ouverture de crédits 2022 car on avait fait une DM - 20 400 sur 68 (Epora) et 63 (Ecl Public)
70-Salle des fêtes - La Gare	3 600,00	7 800,00	11 400,00	

	3 600,00	0,00	3 600,00	* RAR Engagement 3 480 + Signalétique 120
	0,00	1 400,00	1 400,00	* Vidéoprojecteur
	0,00	1 000,00	1 000,00	* Télétransmission d'informations sur téléviseur La Gare
	0,00	3 900,00	3 900,00	* Coffret équipé de prises pour alimentation manifestations
	0,00	400,00	400,00	* Range 6 vélos parvis gare
	0,00	1 100,00	1 100,00	* Renvoi d'alarme par GSM
<b>71-Lotissement industriel de Beaulieu</b>	<b>22 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>22 000,00</b>	
	22 000,00	0,00	22 000,00	* RAR PUP (Projet Urbain Partenarial) (8000 € de séquestre sur cette opération)
<b>72-Parc de la Ronze</b>	<b>8 500,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>10 500,00</b>	
	8 500,00		8 500,00	* RAR Gloriette 8 040,00
		2 000,00	2 000,00	* Mobilier urbain (Bancs, poubelles...)
<b>74-Gymnase</b>	<b>0,00</b>	<b>2 700,00</b>	<b>2 700,00</b>	
		2 500,00	2 500,00	* Création local de rangement
		200,00	200,00	* Compresseur ballons
<b>76 - Plateforme Multiactivités</b>	<b>6 000,00</b>	<b>250 000,00</b>	<b>256 000,00</b>	
	6 000,00		6 000,00	* RAR Mission Ecole d'archi.
		250 000,00	250 000,00	* Aménagement plateforme
<b>78- Pôle Enfance</b>	<b>40 000,00</b>	<b>145 000,00</b>	<b>185 000,00</b>	
			0,00	
	40 000,00	0,00	40 000,00	* RAR Engagé 23 937,00 (ACOBA) = Tche optionnelle : 16 197,00
		145 000,00	145 000,00	* Acquisition foncière (Avis des Domaines)
<b>79 -Station de Charmet</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	
			0,00	
<b>80 -Tour de la Jalousie</b>	<b>15 000,00</b>	<b>10 000,00</b>	<b>25 000,00</b>	
	15 000,00		15 000,00	* RAR Devis Archi du patrimoine : 14 160,00
		10 000,00	10 000,00	* MOE+ etudes Patrimoine
<b>41. Aire de camping-car</b>	<b>0,00</b>	<b>100 000,00</b>	<b>100 000,00</b>	
		63 000,00	63 000,00	* Aménagement matériel de l'aire de camping car, Combe Plotton
		37 000,00	37 000,00	* Nettoyage de l'aire et réseaux
<b>TOTAL DEPENSES REELLES PAR OPERATION</b>	<b>130 325,00</b>	<b>1 043 390,00</b>	<b>1 173 715,00</b>	

## **9.2 Recettes d'investissement**

*Ces recettes sont essentiellement constituées :*

- *Des montants dégagés du résultat du budget de fonctionnement de l'année 2021 soit 759 986 €*
- *Des subventions d'Etat DETR, DSIL, du Département, de la Région et de l'Europe*
- *Du FCTVA calculé sur un montant correspondant à 16,404% des montants des investissements ou du montant de certaines dépenses de fonctionnement de l'année N-1*
- *La taxe d'aménagement*
- *Des emprunts contractés (aucun)*
- *Le reste à réaliser : 199 544 €*

**Prévisions budgétaires de recettes réelles et d'ordre 2022 : 1 318 493 €**

*Les demandes de subvention sont systématiquement réalisées pour chaque projet d'investissement.*

*Le FCTVA attendu pour 2022 est de 40 000 € (en diminution) car les investissements pour 2021 étaient moindres.*

**Prévisions budgétaires des subventions : 62 500 €**

*Il n'est pas prévu d'emprunt nouveau pour cette année*

## 10. Endettement de la commune en 2022

### 10.1 Endettement de la commune

### 10.2 Ratios budgétaires

#### 10.1 L'endettement de la commune

L'Etat souhaite contrôler l'opportunité du recours à l'emprunt effectué par les collectivités locales de manière à ne pas laisser dériver son impact sur les dépenses de fonctionnement.

Les principes budgétaires sont donc depuis au nombre de 4 :

- Vote en équilibre de chaque section.
- Couverture du remboursement annuel des capitaux d'emprunt par les ressources propres.
- Estimation sincère des recettes et dépenses.
- Ratio de désendettement ou capacité de désendettement qui vise à dire en combien de temps une commune mettrait à rembourser toute sa dette, si elle y consacrait l'intégralité de son épargne brute :

Ce ratio se mesure en année de la façon suivante =

Somme de l'encours de la dette au 31/12

Somme de l'Épargne brute

Avec :

- Seuil limite 10 ans
- Seuil critique 12 ans

Le ratio d'endettement de la commune =

Encours de la dette au 31/12/2021 : 2 379 546 €

----- = 3,1 années

Epargne brute 2021 : 759 996 €

La capacité de désendettement de la commune est à un très bon niveau 3,1 ce qui démontre que :

- La commune investit à hauteur de ses capacités
- Elle recourt à l'emprunt de manière raisonnée grâce à une excellent CAF\*
- Elle assure le long terme

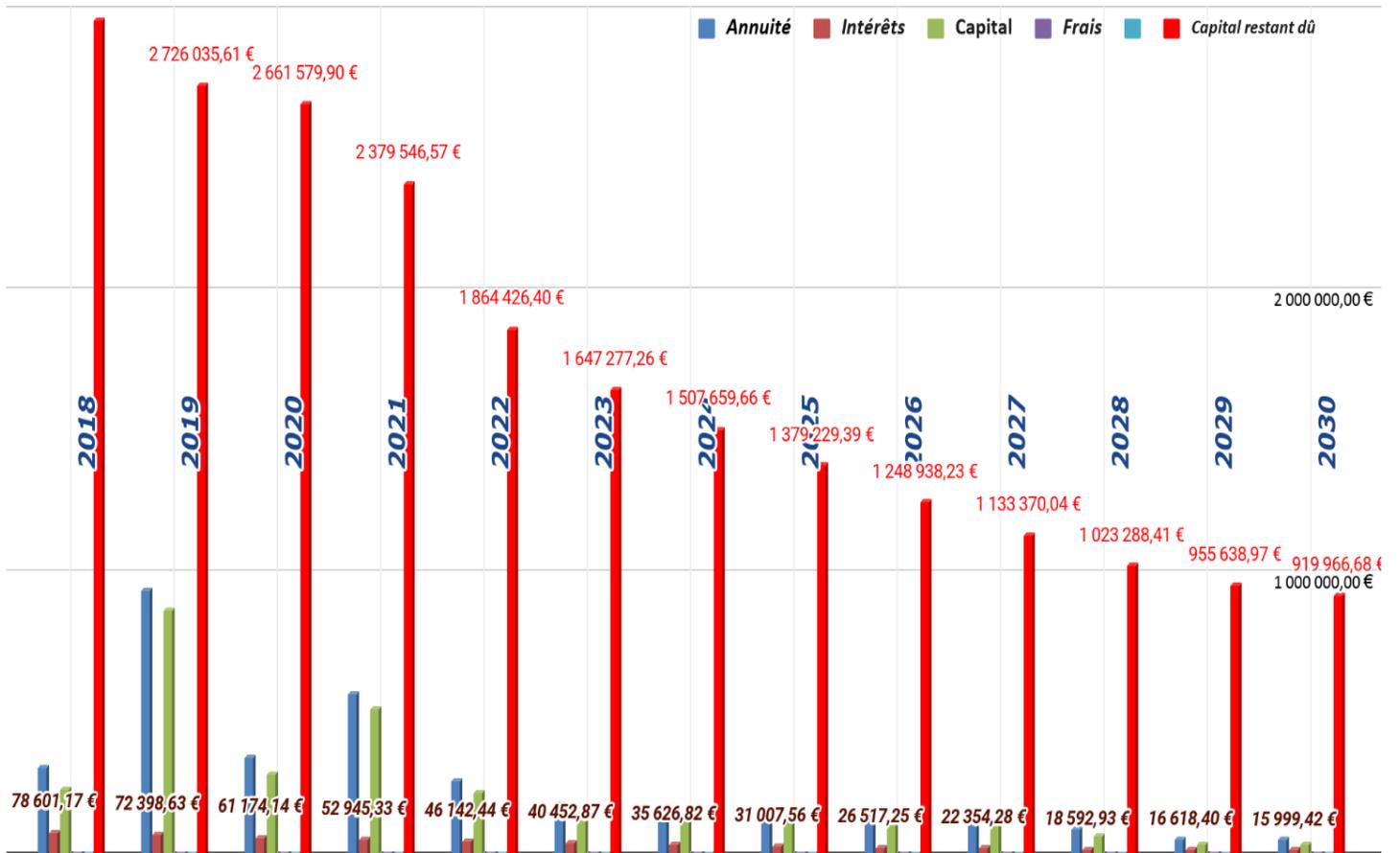
**Pas de nouveaux emprunts sont prévus en 2022**

**Plusieurs emprunts arrivent à échéance dans l'année à venir.**

\* Capacité d'autofinancement

## Endettement pour SAINT MARTIN LA PLAINE

- *Capital restant dû pour l'année*



- *Intérêts de l'année*

## 10.2 Ratios budgétaires :

*Saint Martin La Plaine et strate de 3000 à 5000 habitants pour 2021*

*SMPL 2021 STRATE 2018*

<i>Dépenses réelles de fonctionnement par habitant</i>	<b>814 €</b>	<b>899 €</b>
<i>Produit des impositions directes en euros par habitant</i>	<b>364 €</b>	<b>490 €</b>
<i>Recettes réelles de fonctionnement en euros par habitant</i>	<b>906 €</b>	<b>490 €</b>
<i>Dépenses d'équipement brut en euros par habitant</i>	<b>317 €</b>	<b>313 €</b>
<i>Encours de dette en euros par habitant</i>	<b>496 €</b>	<b>813 €</b>
<i>DGF par habitant</i>	<b>306 €</b>	<b>277 €</b>
<i>Dépenses de personnel / Dépenses réelles de fonctionnement</i>	<b>54 %</b>	<b>52 %</b>
<i>Epargne brute</i>	<b>21,5 %</b>	<b>20,5 %</b>
<i>Epargne nette</i>	<b>8,7 %</b>	<b>13 %</b>
<i>Capacité d'endettement</i>	<b>3,1 ans</b>	<b>4,8 ans</b>

*Source DGCL 2018*

## 11. Le personnel

### Les effectifs 2021

Catégorie A: 3 Catégorie B: 2 Catégorie C: 32 **Total : 37 personnes titulaires**

	Grade	Echelon	Date de la délibération	Catégorie
9	<b>I. Filière administrative</b>			
1	attaché principal	4	28/08/2019	A
2	rédacteur	3	15/10/2020	B
3	adjoint administratif principal 1ère classe	7	11/10/2017	C
4	adjoint administratif principal 2ème classe	8	11/10/2017	C
5	adjoint administratif principal 1ère classe	6	19/10/2021	C
6	adjoint administratif principal 2ème classe	10	11/10/2017	C
7	adjoint administratif principal 2ème classe	9	17/04/2019	C
8	Adjoint administratif		17/04/2019	C
9	Rédacteur principal 2ème classe	3	26/08/2021	B
11	<b>II. Filière technique</b>			
	<b>ENTRETIEN DES LOCAUX</b>			
1	adjoint technique	5		C
2	adjoint technique	6	01/01/2022	C
3	adjoint technique principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
4	adjoint technique principal 2ème classe	8	11/10/2017	C
5	adjoint technique principal 2ème classe		11/10/2017	C
6	adjoint technique principal 2ème classe	8	11/10/2017	C
	<b>CRECHE</b>			
7	adjoint technique principal 2ème classe	9	11/10/2017	C
8	adjoint technique principal de 2ème classe	7	?	C
9	adjoint technique	9	?	C
	<b>RESTAURANT SCOLAIRE +</b>			
10	adjoint technique principal 2ème classe	8	15/10/2020	C
11	adjoint technique	3	?	C
1	<b>III. Filière Culturelle</b>			
1	adjoint du patrimoine	8	26/06/2019	C
9	<b>V. Filière médico sociale</b>			
	<b>CRECHE</b>			
1	puéricultrice hors classe	6	11/10/2017	A
2	éducateur de jeunes enfants 2è classe	3	01/02/2019	A
3	auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	6	11/10/2017	C
4	auxiliaire de puériculture principale 1ère classe	5	17/04/2019	C
	<b>ECOLE</b>			
6	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	6	11/10/2017	C
7	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	3	17/04/2019	C
8	agent terr. spécialisé écoles mat. principal de 1ère classe	5	17/04/2019	C
9	agent terr. Spécialisé écoles mat. Principal de 2ème classe	6	?	C

<b>2</b>	<b>VII. Filière police</b>			
<b>1</b>	<i>brigadier chef principal</i>	<b>8</b>	<i>18/01/2007</i>	<b>C</b>
<b>2</b>	<i>chef de service de la police municipale ou chef de service de la police municipale 2ème classe</i>		<i>09/12/2021</i>	
<b>7</b>	<b>VIII. Filière animation</b>			
<b>1</b>	<i>adjoint d'animation principal de 1ère classe</i>	<b>3</b>	<i>17/04/2019</i>	<b>C</b>
<b>2</b>	<i>adjoint d'animation principal de 2ème classe</i>	<b>8</b>	<i>11/10/2017</i>	<b>C</b>
<b>3</b>	<i>adjoint d'animation</i>	<b>10</b>	<i>01/01/2017</i>	<b>C</b>
<b>4</b>	<i>adjoint d'animation</i>		<i>18/09/2019</i>	<b>C</b>
<b>5</b>	<i>adjoint d'animation</i>		<i>18/09/2019</i>	<b>C</b>
<b>6</b>	<i>adjoint d'animation</i>		<i>18/09/2019</i>	<b>C</b>
<b>7</b>	<i>adjoint d'animation</i>		<i>19/10/2021</i>	<b>C</b>

## Vue générale du budget 2022 Saint Martin La Plaine

<b> FONCTIONNEMENT </b>					
<b> DEPENSES REELLES </b>			<b> RECETTES REELLES </b>		
c011	charges à caractère général	761 890,00	70	Produits des services du domaine et ven	296 550,00
C 012	charges de personnel	1 361 250,00			
L 014	Atténuations de produits	200,00	73	Impôts et taxes	2 255 300,00
			74	Dotations et participations	697 605,00
63	Impôts, taxes et versements assimilés	37 100,00			
65	Autres charges de gestion courante	829 000,00	75	Autres produits de gestion courante	105 000,00
66	Charges financières	43 548,00	L 013	Atténuations de charges	54 100,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00			
678	Autres charges exceptionnelles	1 000,00	76	Produits financiers	
			77	produits exceptionnels	160,00
L 022	S.F. - Dépenses imprévues	24 302,00			
L 002	Résultats S.F. reportés		L 002	Résultats S.F. reportés	0,00
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>3 059 290,00</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>3 408 715,00</b>
<b> DEPENSES D'ORDRE </b>			<b> RECETTES D'ORDRE </b>		
L 023	Virement à la S.I.	200 000,00			
O42	Op. ordre transfert entre sections	150 000,00	O42	Op. ordre transfert entre sections	575,00
O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.		O43	Op. ordre à l'intérieur sect.fonct.	
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>350 000,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>575,00</b>
<b>Total des dépenses réelles et d'ordre</b>		<b>3 409 290,00</b>	<b>Total des recettes réelles et d'ordre</b>		<b>3 409 290,00</b>

## INVESTISSEMENT

<b> DEPENSES REELLES </b>			<b> RECETTES REELLES </b>		
1641	emprunt court	0,00	10222	F.C. T.V.A.	40 000,00
1641	Emprunts en euro	218 000,00	10223	TA	40 000,00
16878	Autres dettes	0,00			
10226		4 000,00	1068	Excédents fonctionnement capitalisés	759 993,68
165	dépôt et cautionnement	0,00	13	Subventions	62 500,00
20	Im mobilisations incorporelles	3 300,00			
2041	Subvention d'équipement aux organis	0,00	24	produits de cession	20 000,00
21	Im mobilisations corporelles	1 043 390,00			
23	Im mobilisations en cours		1641	Emprunts en euro	0,00
27	autre immobilisation financière	0,00	1641	emprunt court terme	0,00
L 020	S.I. - Dépenses imprévues	25 941,71			
<b>Total dépenses réelles</b>		<b>1 294 631,71</b>	<b>Total recettes réelles</b>		<b>922 493,68</b>
<b> DEPENSES D'ORDRE </b>			<b> RECETTES D'ORDRE </b>		
			O21	Virement de la S.F.	200 000,00
*040			O24		
O40	Op. ordre transfert entre sections	575,00	O40	Op. ordre transfert entre sections	150 000,00
41	Op. ordre patrimoniales	46 000,00	O41	Op. ordre patrimoniales	46 000,00
<b>Total dépenses d'ordre</b>		<b>46 575,00</b>	<b>Total recettes d'ordre</b>		<b>396 000,00</b>
<b>Total dépenses réelles et d'ordre</b>		<b>1 341 206,71</b>	<b>Total recettes réelles et d'ordre</b>		<b>1 318 493,68</b>
L 001	Solde S.I. reporté	46 228,00	L 001	Solde S.I. reporté	0,00
	Restes à réaliser N-1	130 603,13		Restes à réaliser N-1	199 544,16
<b>Total dépenses d'investissement cumulées</b>		<b>1 518 037,84</b>	<b>Total recettes d'investissement cumulées</b>		<b>1 518 037,84</b>
<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 927 327,84</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>		<b>4 927 327,84</b>



*(CM 2020 /2026)*